



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique à l'égard des personnes âgées

Question écrite n° 36646

Texte de la question

M. Denis Jacquat attire l'attention de Mme la ministre déléguée auprès de la ministre des affaires sociales et de la santé, chargée des personnes âgées et de l'autonomie, sur les propositions exprimées dans le rapport du groupe « Monalisa », Mobilisation nationale contre l'isolement des âgés. Le groupe préconise de lancer une démarche pour répertorier, valoriser, mettre en réseau et inviter les équipes existantes à participer à la mobilisation nationale. Il la remercie de bien vouloir lui faire connaître son avis à ce sujet.

Texte de la réponse

La ministre déléguée en charge des Personnes âgées et de l'Autonomie, soutient la mise en place d'une mobilisation nationale contre l'isolement social des âgés (MONALISA), née d'une collaboration inédite entre la société civile -représentée par près de trente réseaux associatifs parmi lesquels la Croix-Rouge, Les restaurants du Coeur, le Secours Catholique, les Petits frères des pauvres, etc. - et les pouvoirs publics. Autour de cette cause mobilisatrice, enjeu déterminant de la transition démographique, il s'agit d'engager une dynamique réunissant tous les acteurs susceptibles d'apporter des réponses individuelles ou collectives à la question de l'isolement social et de la citoyenneté pour tous les âges : associations, CCAS, centres sociaux, collectivités locales, caisses de retraite, professionnels de la santé ou du domicile... L'objectif est d'améliorer la coordination et la complémentarité des acteurs, et de mieux répondre aux besoins identifiés sur les départements mais restés sans réponse jusqu'ici. Il est aussi d'améliorer la visibilité des actions engagées sur les territoires et ainsi de promouvoir l'engagement bénévole. MONALISA est une démarche d'innovation sociale, - Parce qu'elle est portée avant tout par des acteurs associatifs indépendants. Pour l'animation et le pilotage national une association a été constituée et comprend déjà plus d'une quarantaine de membres. Au niveau départemental, une coordination souple est mise en place avec un support assuré à tour de rôle par chacun des réseaux ; - Parce qu'elle recherche donc la complémentarité entre l'action des professionnels engagés sur le champ de l'âge et celle des bénévoles dans le respect du principe de non substitution ; - Parce qu'elle est fondée sur le lien entre ces associations et les acteurs institutionnels sur les territoires, en particulier les collectivités locales mais aussi les CCAS, les régimes de Sécurité sociale, les ARS et les professionnels de santé, les services d'aide à domicile, etc. ; - Parce qu'elle bénéficie du soutien de l'Etat, de la caisse nationale de solidarité pour l'autonomie, de l'agence du service civique, de la caisse des dépôts et consignations mais aussi d'entreprises souhaitant participer à la mobilisation nationale ; - Parce que la méthode est « citoyenne », les bénévoles définissant les projets sur lesquels ils souhaitent s'impliquer. Pour son développement, MONALISA devra être accessible du plus grand nombre et disposer d'outils simples pour mettre en relation citoyens bénévoles et associations en mesure de leur proposer des projets d'engagements correspondant à leurs souhaits, à leurs compétences et à leur disponibilité. L'enjeu sera donc aussi d'avoir recours aux nouvelles technologies et au numérique. L'association nationale, créée le 27 janvier 2014, est présidée par M. Bertrand OUSSET et dispose d'un site internet <http://www.monalisa-asso.fr/>. Le référent national est M. Jean-François SERRES. Mme Brigitte AYRAULT apporte son soutien à la mobilisation depuis le début du projet en étant l'ambassadrice de MONALISA. Sur le terrain, le lancement opérationnel est engagé sur huit départements témoins : le Nord (59), le

Val de Marne (94), le Gard (30), la Gironde (33), la Moselle (57), la Nièvre (58), le Lot (46) et la Creuse (23). Au-delà, plus de 20 départements ont d'ores et déjà sollicité l'équipe nationale MONALISA pour un soutien dans le démarrage, comme par exemple la Martinique (972), le Maine-et-Loire (49), l'Ille-et-Vilaine (35), l'Isère (38), la Corrèze (19), le Var (83), le Finistère (29) ou encore les Pyrénées-Atlantiques (64). L'année 2014 sera celle du déploiement sur l'ensemble du territoire.

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 36646

Rubrique : Personnes âgées

Ministère interrogé : Personnes âgées et autonomie

Ministère attributaire : Personnes âgées et autonomie

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [3 septembre 2013](#), page 9183

Réponse publiée au JO le : [1er avril 2014](#), page 3056